

Ordre du jour
Agenda 134

REGLEMENT
BY-LAW 6024

Permission d'occuper le domaine public en tréfonds de parties des rues Notre-Dame est et Préfontaine.

Authorization to occupy the subsoil of the public domain in sections of Notre-Dame Street East and Préfontaine Street.

A la séance du Conseil de la Ville de Montréal, tenue le 25 octobre 1982,

At the meeting of the Conseil de la Ville de Montréal, held on October 25, 1982,

le Conseil décrète:

the Conseil ordained:

1.- "Lallemand Inc." est autorisé à occuper, à certaines conditions, un emplacement situé sous certaines parties de la rue Notre-Dame est et de la rue Préfontaine, étant une partie en tréfonds desdites rues montrée et décrite sur les plans d'arpentage et description N^o 47298, du 27 septembre 1982, préparés par l'arpenteur-géomètre Claude L. Mercier et identifiés par le Greffier de la Ville.

1.- "Lallemand Inc." shall be authorized to occupy on certain conditions, a site located under certain sections of Notre-Dame Street East and Préfontaine Street, being a subsoil part of the said streets, as shown and described on surveying plan and description No. 47298, dated September 27, 1982, prepared by Mr. Claude L. Mercier, land surveyor, and certified by the Greffier de la Ville.

2.- Cette autorisation est accordée selon les conditions et pour le loyer décrits au projet d'acte notarié, identifié par le Greffier de la Ville.

2.- This authorization is granted under the conditions and for the rent specified under the notarized draft deed, certified by the Greffier de la Ville.

3.- Ledit projet d'acte est approuvé et le Maire et le Greffier sont autorisés à le signer.

3.- This draft deed is approved and the Maire and the Greffier are authorized to sign it.

LE MAIRE,

LE GREFFIER DE LA VILLE.

Jean Vapour

Man. Pay

POUR LA VILLE DE MONTRÉAL

MONTRÉAL LE 29 OCT. 1982